

Statistique du téléphone et du télégraphe

16.1.2

Statistique du téléphone. En 1976, on estimait à 821 le nombre de réseaux téléphoniques au Canada, comparativement à 860 en 1975; parmi eux, 806 ont soumis une déclaration à Statistique Canada contre 850 en 1975 (tableau 16.1). Bien que le nombre de réseaux coopératifs ait diminué, de 737 en 1975 à 720 en 1976, la croissance de l'industrie du téléphone a pu surtout être observée dans les grandes compagnies. La plus importante société constituée, Bell Canada, exerce son activité en Ontario, au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest. En 1976, elle possédait et exploitait 8.3 millions des quelque 13.9 millions d'appareils téléphoniques au Canada. La BC Telephone Company, autre société par actions, exploitait 1.4 million d'appareils en 1976.

Le tableau 16.2 donne la distribution par province des appareils en service en 1976. Sur le total de 1976, 70.3% ou 9.8 millions étaient des appareils résidentiels et 4.1 millions des appareils commerciaux. L'Alberta possédait le plus grand nombre d'appareils pour 100 personnes, soit 65.2, suivie de l'Ontario (63.7) et de la Colombie-Britannique (61.9). Le tableau 16.3 indique une moyenne de 953 appels par personne au Canada en 1976.

Le tableau 16.4 donne les investissements, recettes et dépenses des compagnies de téléphone ainsi que les effectifs et les salaires et traitements payés pour 1971-76. Les chiffres par province pour 1975 et 1976 figurent au tableau 16.5.

Statistique des télécommunications. Neuf sociétés de télécommunications étaient en activité au Canada en 1976, quatrième année d'exploitation commerciale de Télésat Canada. Cette société a ajouté plus de \$29 millions aux recettes d'exploitation des sociétés de télécommunications. Les recettes d'exploitation de celles-ci sont passées de \$259.1 millions en 1975 à \$278.3 millions en 1976, soit une augmentation de 7.4%, tandis que les dépenses pour la même période ont augmenté de 10.3%, passant de \$193.8 millions à \$213.7 millions (tableau 16.6). La valeur totale des biens fonciers et de l'équipement de ces neuf sociétés a augmenté de \$38.1 millions pour s'établir à \$977.7 millions en 1976, contre \$939.6 millions en 1975. Ces chiffres comprennent les investissements en biens fonciers et équipement effectués par Télésat Canada, dont le coût se situait à \$155.1 millions en 1976.

Règlements et services fédéraux

16.1.3

Ministère des Communications. Ce ministère, créé en avril 1969, a pour fonction de veiller à ce que tous les Canadiens aient le meilleur accès possible aux divers services de communications, qui se font de plus en plus nombreux. Interviennent à cette fin non seulement la recherche et la planification technologiques, mais également l'étude approfondie de questions sur les plans humain, économique et social découlant de l'évolution des modes de communication. Le ministère protège les intérêts des Canadiens en matière de télécommunications à l'échelle internationale et gère le spectre des fréquences en vue du développement et de l'expansion des radiocommunications.

Les fonctions et attributions du ministre des Communications englobent toutes les questions de communications qui relèvent du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent à aucun autre ministère, service ou organisme du gouvernement fédéral; sont aussi de son ressort la mise au point et l'exploitation générales des entreprises, installations, systèmes et services de communications au Canada. Le ministère compte quatre secteurs: politiques, programme spatial, recherche et services.

Le secteur des politiques est chargé de recommander des politiques internationales et nationales en matière de télécommunications et de soumettre des projets de loi au gouvernement. Il s'occupe de la coordination des relations fédérales-provinciales et des relations entre le ministère et Téléglobe Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Il établit des prévisions technologiques et socio-économiques, détermine les domaines nécessitant des travaux de recherche et de développement et fait de la planification stratégique.

Les 48 bureaux régionaux du ministère dans les régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, du Centre et du Pacifique sont chargés essentiellement de la gestion du spectre électromagnétique.